S.P.R.B.
BRUXELLES DEVELOPPEMENT URRBAIN
Direction des Monuments et des Sites
Monsieur Thiery WAUTERS,
Directeur
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 – BRUXELLES

V/réf. : 04/PFU/545664
DMS : 2043-0004/05/2014-319 PÜ
N/réf. : AVL/AH/BXL-1.23/s.562
Annexe : 1 dossier + courriel adressé par M. Kerremans à la CRMS en date du 3/12/2014

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue au Beurre. Eglise Saint-Nicolas. Demande de permis unique portant sur la remise en état et la restauration de l'orgue.
Dossier traité par Mme Fr. Boelens.

En réponse à votre courrier du 4 novembre 2014 sous référence, réceptionné le 5 novembre, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous réserve**, émis par notre Assemblée en sa séance du 3 décembre 2014 concernant l'objet susmentionné.

L'arrêté royal du 5 mars 1936 classe comme monument l'église Saint-Nicolas sise rue au Beurre à Bruxelles. L'orgue est donc repris dans cette protection.

La Commission souscrit aux grandes lignes du projet de restauration et de remise en état de l'orgue mais demande :
- d'informer la DMS de la suite réservée aux jeux qui seront enlevés,
- de détailler les interventions de menuiserie et d'ébénisterie et d'associer un conservateur – restaurateur de bois à ce volet des travaux,
- d'informer la DMS sur les conditions de conservation des éléments du buffet du XVIIIe qui sont conservés sur le jubé,
- d'assurer la vérification des données du climat intérieur de l'église en fonction de la conservation optimale de l'orgue moyennant un relevé objectif ; la Commission propose de confier cette gestion à l'IRPA.

LA DEMANDE ET L'HISTORIQUE DU DOSSIER

La demande porte sur l'entretien, la remise en état et la restauration de l'orgue de l'église Saint-Nicolas située rue au Beurre à Bruxelles. Dans sa configuration actuelle, il s'agit d'un instrument relativement hybride, assemblé d'éléments de quatre époques distinctes.
De l'orgue du XVIIIe siècle dû à Egide Le Blas ne subsistent aujourd'hui que quelques éléments désaffectés, dont le positif (vide) placé au centre de la balustrade de la tribune. Réalisés en 1893 par Pierre Schyven selon l'esthétique romantico-symphonique, les jeux originels de l'orgue actuel étaient à l'époque rassemblés dans un seul buffet. En raison de la reconstruction de la façade principale de l'église et de l'ajout du grand vitrail, l'orgue a été reconstruit en 1957 par le facteur d'orgue Stevens qui l'a scindé en deux parties disposées de part et d'autre du grand vitrail. A cette occasion, l'instrument a été complété de jeux néoclassiques, la transmission pneumatique a été électrifiée et une nouvelle console a été réalisée. D'autres interventions sur l'orgue ont été effectuées en 1971 par les facteurs Aerts & Castrel.
Suite à un manque d'entretien et en raison du mauvais état technique de certaines pièces, l'instrument est aujourd'hui inutilisable. En effet, plusieurs jeux ayant été ajoutés en 1957, la disposition interne de l'instrument est actuellement très serrée, ce qui rend l'accordage et l'entretien difficiles, voire impossibles, sans démontages importants.

L'orgue avait déjà fait l'objet d'un projet de restauration élaboré à partir de 2008. Il était alors envisagé de restaurer l'instrument dans sa composition actuelle et de l'équiper de quatre nouveaux jeux pour élargir les possibilités musicales. La CRMS s'était prononcé favorablement sur cette demande tout en refusant le projet d'extension (avis conforme du 17/03/2010).

Depuis, et étant donné le coût élevé des travaux autorisés, l'option d'intervention a été revue à la baisse. Il est aujourd'hui prévu de 'rationaliser' l'instrument et de supprimer la quasi-totalité des jeux ajoutés dans les années 1958 à 1971. Tout comme dans le projet précédent, l'entretien et la remise en état de l'instrument constituent toujours l'intervention principale. Concrètement, le projet consiste en :

- la restauration et l'extension du buffet, y compris le positif de balustrade,
- la restauration en atelier des tuyauteries, des sommiers existants et de la soufflerie,
- la restauration de la console existante (Stevens, 1957)
- la mise au point de l'harmonisation.

AVIS DE LA CRMS

La CRMS souscrit aux grandes lignes de la demande. Celle-ci relève d'une approche pragmatique plutôt que muséale. Le projet permettra en effet de retrouver un instrument homogène et facile à entretenir, ce qui contribuera à sa bonne conservation sur le long terme. Il a comme objectif de rendre à l'instrument de Schyven la cohérence qu'il avait perdue lors des 'réorganisations' successives au cours du XXe siècle, pour autant que ceci soit possible au regard de sa configuration actuelle et de sa disposition de part et d'autre du grand vitrail. Bien que la nouvelle option soit réductrice au niveau du répertoire, l'instrument servira essentiellement à des fins cultuelles, comme préconisé par le demandeur.

La Commission émet dès lors un avis conforme favorable sur la demande, sous réserve des points développés ci-après. Le dossier devra être adapté en tenant compte des remarques et des observations suivantes et devra être soumis à l'accord préalable de la DMS. Cette dernière sera également associée à la Direction des travaux pour assurer le suivi du chantier et pour évaluer les nouvelles orientations qui seraient éventuellement proposées en cours d'exécution.

L'instrument
La principale intervention de restauration consiste en l'enlèvement des jeux ajoutés au XXe siècle. Il est également proposé de restituer des jeux réalisés originellement par Schyven dans le Récit expressif, dont la Flûte d'écho 4' et la Voix humaine 8'. Ceci permettra de retrouver la cohérence de l'instrument sur le plan musical. Ces nouveaux jeux seront réalisés à la manière de Schyven, selon les modèles toujours présents, par exemple à l'orgue de l'église de la Chapelle à Bruxelles. Le maintien du Flageolet 2' dans le Récit (jeux plus récent dû à Aerts & Castrel) répond au même objectif de cohérence.

Ces propositions ne soulèvent pas de questions particulières. La Commission demande cependant d'informer la DMS de la suite qui sera réservée aux jeux à enlever. S'agit-t-il de stocker les tuyaux dans l'église, chez le facteur d'orgue, dans quel but ?

La restauration du combinateur électronique, qui est mentionnée dans le formulaire de demande de permis, n'est pas détaillée dans le cahier des charges. Le dossier devra être complété sur ce point.

Menuiserie et ébénisterie
Les interventions sur le buffet, telles la restauration de toutes les boîtes expressives, ou l'installation du panneau protecteur et du toit du buffet de gauche, sont destinées à se rapprocher du buffet résonateur originel et sont dès lors acceptables.

La page 35 du cahier des charges mentionne erronément l'enlèvement de la boîte expressive du positif. Il s'agit d'une faute matérielle qui devra être corrigée dans le dossier définitif (voir le mail de l'auteur de projet daté du 3/12/2014 à ce sujet).

La CRMS ne s'oppose pas non plus à l'avancement des deux buffets permettant de faciliter l'accès de l'accordeur à la partie avant des sommiers. ***Cependant, ce volet du projet ne paraît pas abouti et des renseignements complémentaires à propos des travaux de menuiserie et d'ébénisterie devront être fournis. Les dessins d'exécution des extensions du buffet seront présentés pour accord à la DMS en temps utiles***.

Il est également prévu de restaurer les éléments du positif de balustrade abîmés (E. Le Blas). Ceux qui ont disparu seront refaits à l'identique. ***Ces interventions, y compris sur la console, doivent être plus détaillées et confiées à un spécialiste. Le concours d'un conservateur – restaurateur spécialisé en support bois est recommandé pour rédiger les prescriptions de ce type de manière détaillée***.

Le petit buffet devra être remis d'aplomb éventuellement (avec structure métallique selon le cahier des charges). ***Les défaillances devront être investiguées par un spécialiste en la matière. Une proposition précise devra être présentée à la DMS***. Il est prévu de redorer certains éléments : les flammes entre les pieds des tuyaux et les sculptures surmontant les tuyaux de façade. S'agit-il de dorures du XVIIIe siècle ? S'agit-il des seuls éléments dorés ? Ce point devra être investigué plus en détail par un spécialiste en la matière.
Le facteur d'orgue devra lui-même faire appel à un conservateur – restaurateur pour les parties les plus délicates (restauration / restitution).

Température et hygrométrie
Il est prévu que l'adjudicataire prenne soin de vérifier que certaines données du climat intérieur de l'église ne dépassent pas les limites fixées au cahier des charges pour éviter les défauts de fonctionnement de l'orgue qui résulteraient d'écarts trop brusques de température ou d'humidité.

Cette surveillance doit passer par un relevé objectif. A l'instar de la DMS, la CRMS propose que l'Institut royal du Patrimoine artistique soit mandaté pour placer des senseurs relevant le climat et l'humidité pendant une année et mener l'étude découlant de ces relevés.

L'entretien

Enfin, la Commission prend acte que la fabrique d'église a introduit une demande de subvention pour entretenir l'orgue pendant dix ans. Il s'agit d'un point très positif qui contribuera à la conservation de l'instrument dans les meilleures conditions.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie : DMS : Fr. Boelens
DU : Fr. Rémy